

DOSSIER D'INSCRIPTION

CONTACTS

Président : M. Christian LABOUCARIE

Vice-Présidente : M^{me} Karine DUFOUR

Trésorier : M. BOTTIN Arnaud

Vice-Trésorier : M. DUPUIS Frédéric

Vérificateur aux comptes : M. BROCVIELLE Nicolas

Secrétaire : Mme PAUTRIC Nadine

Professeur : M. Thomas TANIS

Téléphone fixe (pendant les horaires de permanence) : 03.21.74.35.78

Téléphone portable : 06.52.55.42.82

Adresse mail : judoclubpontavendin@gmail.com

Site Web : www.judo-club-pontavendin.fr

Facebook : Judopontavendin

HORAIRES DES COURS

ATTENTION CHANGEMENT DES CATEGORIES D'AGES ET DES CRENAUX HORAIRES

	MARDI	MERCREDI	VENDREDI
Eveil 4 à 5 ans	-	17h00 – 18h00	-
Judo 6 à 9 ans	-	18h00 – 19h00	17h30 – 18h30
Judo 10 à 13 ans	-	19h00 – 20h00	18h30 – 19h30
Judo Adultes	-	20h00 – 21h30	19h30 – 21h00
Remise en forme	19h00 – 20h30	-	-

Pour les Judokas débutants, 2 cours d'essais sont possibles. Merci de vous rapprocher des responsables du club pendant les heures de cours.

HORAIRES DES PERMANENCES/ACCUEIL/INSCRIPTIONS

Les mercredis de 17h00 à 20h30 et les Vendredis de 17h30 à 20h

Le site WWW.JUDO-CLUB-PONTAVENDIN.FR vous permettra de vous inscrire directement. Vous serez également tenu informé de l'ensemble des informations, compétitions, résultats...

A conserver par l'adhérent (les 4 premières feuilles)

- Horaires du club et des permanences
- Tarifs,
- Règlement intérieur.

A remettre aux responsables du club lors de l'inscription (les 2 dernières feuilles)

- 2 photos récentes,
- Votre fiche d'inscription Internet www.judo-club-pontavendin.fr
- La cotisation annuelle,
- Copie de la carte d'identité
- La fiche de renseignement
- L'acceptation du règlement,
- Autorisation en cas de blessure ou accident,
- Le certificat médical (pour les adhérents qui n'avaient pas de licence la saison dernière)

TARIFS

	Cotisation	Licence ⁽¹⁾	Frais d'inscription ⁽²⁾	Total		
				1 chèque	2 chèques	3 chèques
				Octobre	Oct – Jan	Oct – Jan - Avr
Adulte	120 €	38 €	5 €	163 €	82 € - 81 €	55 € - 54 € - 54 €
10 – 13 ans	110 €	38 €	5 €	153 €	77 € - 76 €	53 € - 50 € - 50 €
6 – 9 ans	110 €	38 €	5 €	153 €	77 € - 76 €	53 € - 50 € - 50 €
4 – 5 ans	80 €	38 €	5 €	123 €	62 € - 61 €	53 € - 35 € - 35 €
Ceinture noire	80 €	38 €	5 €	123 €	62 € - 61 €	53 € - 35 € - 35 €
Remise en forme	40 €	38 €	5 €	83 €	42 € - 41 €	33 € - 25 € - 25 €

DISPOSITIF EN FAVEUR DES JEUNES SAISON 2018-2019

*Télécharger votre coupon PASS' SPORT sur le Site de la Call WWW.AGGLO-LENSLIEVIN.FR/PASS-SPORT/

IMPORTANT : Celui devra être fait avant votre inscription au club pour bénéficier des 30€/personnes moins de 18 ans offert par la CALL.* voir condition

(1) – Licences (Validité de Septembre à Septembre)

Prendre une licence de judo, c'est pour vous :

- la certitude de pratiquer le judo dans d'excellentes conditions dans son club,
- l'assurance d'être couvert en cas de blessure,
- la possibilité de bénéficier d'une assistance (juridique, scolaire...).

Pour la saison, le prix de la licence est fixé par la FFJDA. Ce montant, perçu par le club lors de votre inscription, est intégralement reversé à la FFJDA.

(2) – Frais d'inscription

Ces frais comprennent l'adhésion à l'Amicale Laïque ainsi que l'accès au site internet du club où vous pourrez retrouver : des infos, le calendrier des manifestations, des photos, ...

OPTIONS

- Passeport sportif au prix de 9€ et valable 8 ans. Obligatoire pour les compétitions et tournois officiels,
- Assurance : Vous pouvez souscrire en plus de l'association. Liée à la licence, des garanties complémentaires. (Invalidité, Décès, Indemnités Jour....) Renseignez-vous auprès du club,

MODES DE REGLEMENT ACCEPTES

- CHEQUE (à l'ordre de l'Amicale Laïque Judo Pont à Vendin),
- ANCV CHEQUE VACANCES,
- ANCV COUPON SPORT,
- TICKET LOISIR,
- ESPECES,
- Les E.Chèques Vacances ne sont pas acceptés.
- **ATTENTION pour les espèces -> règlements en une seule fois.**
- **Nouveau mode de règlement par CB sur site sécurisé.**

L'adhésion entraîne le règlement complet à l'inscription avec la possibilité de payer en 1, 2 ou 3 fois par chèques qui seront encaissés respectivement en octobre, janvier et avril.

REGLEMENT INTERIEUR

Toute personne désirant pratiquer le judo doit :

INSCRIPTION

1. Prendre la licence incluant l'assurance fédérale pour la saison.
2. **Acquitter sa cotisation annuelle.** La cotisation peut être révisable tous les ans – la cotisation annuelle peut être payée en 3 fois et les trois règlements devront impérativement être donnés le jour de l'inscription. Tout trimestre commencé est dû. Toute inscription est due pour l'année et il ne pourra pas être réclamé de remboursement de toute ou partie de la cotisation en cas d'interruption de l'activité sauf pour raison médicale dûment justifiée.
3. Toute personne montant sur le tatami doit être **en possession d'un certificat médical avec la mention apte à la compétition.** Toute personne ne respectant pas cet article se verra refuser l'accès au tatami dès le mois d'octobre.

HYGIENE

4. Outre le fait que les **ongles des pieds et des mains soient court, tous les bijoux enlevés**, l'aspect corporel du judoka doit être satisfaisant ainsi que **son kimono : propre sans tache de sang et sans odeur.** Un rappel sera émis auprès des personnes accompagnant afin de signifier le respect de cet article du règlement.

COMPORTEMENT

5. Il est demandé à tous les judokas d'être **punctuel aux heures des cours.**
6. Les parents voudront bien vérifier que leurs enfants soient munis de leur kimono de leur ceinture et **d'une paire de pantoufles ou chaussons pour les trajets du vestiaire au tatami.**
7. **Les parents qui désirent assister au cours de leur enfant doivent le faire en silence** et ne pas intervenir pendant le cours. Dans le cas contraire, le professeur ainsi que les membres du bureau pourront interdire l'accès à la salle de judo à tout moment.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du club. Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement du club.
9. Sont interdits sur le tatami tous les bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercing...) ainsi que les bonbons, chewing-gums et toute autre denrée.

RESPONSABILITE

10. **Les personnes accompagnant les enfants au dojo doivent les accompagner à l'intérieur du dojo et venir les rechercher à l'intérieur du dojo**, la responsabilité du club et du professeur envers les judokas ne saurait être engagée au-delà des limites du dojo et des heures de cours auxquelles est inscrit l'enfant.
11. En cas d'accident, merci de vous rapprocher du bureau pour établir une déclaration d'accident dans les 5 jours maximum.

DROIT A L'IMAGE

12. Droit à l'image : Lors des manifestations organisées par le club (incluant les entraînements), l'image et la voix des adhérents sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéo. Le signataire du présent document autorise l'Amicale Laïque Judo Club Pont à Vendin à procéder à des captations d'image et de

voix et à les utiliser et / ou les diffuser pour la promotion du club par tous supports de communication et notamment sur le site web.

Toute inscription à l'Amicale Laïque Judo Club de Pont à Vendin, implique l'acceptation du règlement ceci pour le respect de chacun
A compléter et à remettre aux responsables du club avec tous les documents demandés

Fiche de renseignements pour l'Amicale Laïque Judo Club Pont à Vendin Saison 2018 – 2019

M., M^{me}, M^{lle} Nom (du licencié) : Prénom :

Né(e) le :

N° de Sécurité Social :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Tél. fixe : Tél. portable :

E-Mail :

Coordonnées du Médecin Traitant :

Nom : N° de Téléphone :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Eveil 4 – 5 ans Judo 6 – 9 ans Judo 10 – 13 ans Judo Adulte Remise en forme

Nouveau licencié Ancien licencié

Débutant / Blanche Blanc 1 liseré Blanc 2 liseré Blanc – Jaune

Jaune Jaune–Orange Orange Orange –Vert

Vert Vert– Bleu Bleu Marron

Noire 1^{ère} Dan Noire 2^{ème} Dan Noire 3^{ème} Dan

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.

(A remettre aux responsables du club)

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e) (père, mère, tuteur) autorise / n'autorise pas ⁽¹⁾ le judo club à prendre toutes les dispositions nécessaires en cas de blessure ou d'accident concernant mon ou mes enfants.

Fait à Pont à Vendin le : / /

Signature de l'adhérent

Signature du représentant légal
(Mineur(s) ou majeur(s) protégé(s))

(1) - Rayer la mention inutile

ADHESION AU REGLEMENT DE L'AMICALE LAIQUE JUDO CLUB PONT A VENDIN

L'adhérent ou représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et déclare vouloir adhérer à l'association Amicale Laïque Judo Club de Pont à Vendin.

Fait à Le/...../.....

Signature des parents

CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATION A LA PRATIQUE DU JUDO Y COMPRIS EN COMPETITION

Je soussigné(e).....

Docteur en médecine, demeurant

Certifie avoir examiné.....

né(e) le..... à.....

Et n'avoir constaté, à ce jour aucun signe clinique ne contre-indiquant la pratique du judo y compris en compétition.

Fait à....., le

CACHET ET SIGNATURE DU MEDECIN

Pour les judokas ayant un passeport de judo, pensez à le faire remplir en même temps.